



- TERRITORIAUX 31 -

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

**COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE
DE LA HAUTE GARONNE**

CSD CGT 31 - BP 37 666 - 31676 LABEGE CEDEX

Labège le 16 février 2017

Monsieur Le Président
Centre de Gestion de FPT

CS 37666

31676 LABEGE CEDEX

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mardi 7 mars 2017

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint copie du préavis de grève que la Fédération CGT des Services publics a adressé le 9 février 2017 à :

- Madame Annick Girardin, Ministre de la Fonction publique
- Monsieur Jean-Michel Baylet, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la Coordination Syndicale Départementale CGT de la Haute Garonne dépose un préavis de grève de 0 à 24 H, préavis couvrant l'ensemble des personnels de son champ professionnel.

pour la journée du 7 mars 2017.

Nous vous adressons, Monsieur Le Président, nos sincères salutations.

Pour la CSD CGT 31 - Florian Laurent



Montreuil, le 9 février 2017

Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

M. Jean-Michel Baylet
Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité
et des Collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°36 - 09/02/2017

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mardi 7 mars 2017

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

La situation actuelle est lourde d'enjeux importants pour les salariés et, plus largement, pour toute la population.

La Fonction publique, ses missions et ses agents, font, en particulier, l'objet de nouvelles menaces dans le cadre de la campagne présidentielle. Après cinq ans d'une politique particulièrement insatisfaisante, certains candidats nous promettent que le pire est à venir. Pour la CGT, l'indépendance syndicale ne saurait se confondre avec l'immobilisme. Bien au contraire. L'indépendance syndicale, c'est porter haut et fort nos légitimes revendications, quelle que soit la période, quelle que soit la couleur politique du Président de la République.

C'est pourquoi les Fédérations de fonctionnaires CGT entendent amplifier la mobilisation pour porter des alternatives aux politiques actuelles ou à venir et obtenir les indispensables avancées pour les salariés et les citoyens.

Avec nos camarades de la Fonction publique hospitalière et territoriale, la Fédération CGT des services publics appelle à faire du 7 mars un temps fort d'action transversale dans toute la Fonction publique, avec manifestations, rassemblements et grève partout où les personnels le décideront.

À cette occasion, nous affirmerons de nouveau ensemble nos exigences sur :

- L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une nouvelle et immédiate revalorisation de la valeur du point ;
- La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;

.../...

- Des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de déprécarisation ;
- De véritables améliorations de carrière pour tous, qui appellent bien d'autres mesures que le projet de protocole PPCR imposé par le gouvernement ;
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière ;
- Une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer, et, plus globalement, des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail.

Dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également l'exigence de :

- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents ;
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par la transposition du CPF et du CPA ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT).

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale concernant la journée du mardi 7 mars 2017.

Nous sommes disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,
Secrétaire général